



POLICE MUNICIPALE

MISE EN LIGNE LE 05-07-2024
REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT L'OCCUPATION
DE LA TACHE VERTE
DU 03 JUILLET AU 31 AOÛT 2024
DANS LE CADRE DES ANIMATIONS
"LE PETIT BAL PERDU" ET "LES ESCALES GOURMANDES"**

PL/JT
APM 24/1447

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur Christophe COURTOT, responsable du Pôle Animation de la Ville de Royan,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre d'une animation « LE PETIT BAL PERDU », les dimanches 07, 21, 28 juillet 2024, les dimanches 04, 11, 18, 25 août 2024, de 17h00 à 23h00 ainsi que dans le cadre d'une animation « LES ESCALES GOURMANDES », les lundis 08, 15, 22, 29 juillet 2024, les lundis 05, 12, 19, 26 août 2024, de 18h00 à 21h00,

A R R E T E

ARTICLE 1 : *La Tache Verte sera occupée du 03 juillet 2024 au 31 août 2024, dans le cadre des animations « LE PETIT BAL PERDU » et « LES ESCALES GOURMANDES » avec mise en place d'un dispositif composé de différents matériels (suivant plan joint).*

ARTICLE 2 : *Le barriérage sera mis en place par les services techniques de la ville.*

ARTICLE 3 : *Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*



Fait à ROYAN, le 02 juillet 2024

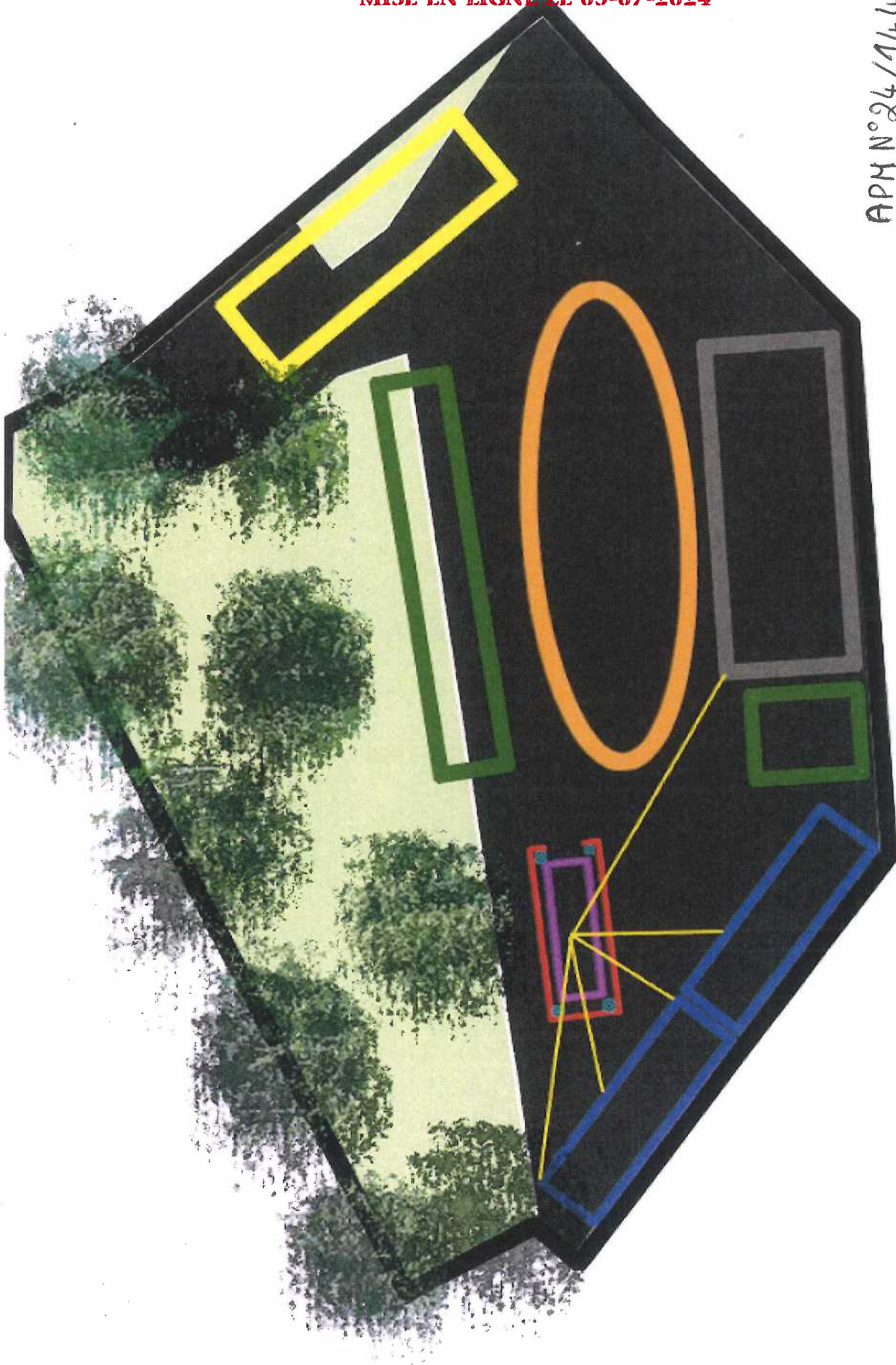
Pour le Maire,
Et par délégation
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 05 juillet 2024

MISE EN LIGNE LE 05-07-2024

APH N°24/1447



algeco
6mx2m

Tables

Rampe /
Scène

Lino

Tables

Pic-nic

barrières bois
8mx4m

Grill

Guirlandes

Barils